

L'ADMR, la référence du service à la personne

L'ADMR c'est ;

- 3 335 associations locales
- 717 000 clients qui nous font confiance
- 110 000 bénévoles
- 105 000 salariés

- L'ADMR est agréé qualité.
- Reconnus par les grandes institutions nationales et départementales, nos services peuvent être pris en charge par l'Etat, les collectivités locales ou les organismes sociaux.
- 50 % de réduction d'impôt ou de crédit d'impôt selon la législation en vigueur.
- Nos bénévoles sont à votre disposition pour s'occuper de toutes les démarches administratives.

Au sein de chaque association, nos bénévoles et nos salariés conjuguent leurs talents au quotidien pour vous apporter le meilleur service, tant sur le plan technique que sur le plan humain.

